



HAL
open science

L'enfant et le sport: classements d'âge et pratiques sportives

Pascale Garnier

► **To cite this version:**

Pascale Garnier. L'enfant et le sport: classements d'âge et pratiques sportives. R. Sirota Éléments pour une sociologie de l'enfance, Presses universitaires de Rennes, pp. 205-214,. 2006. hal-01575108

HAL Id: hal-01575108

<https://hal.science/hal-01575108>

Submitted on 17 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ENFANT ET LE SPORT : CLASSEMENTS D'ÂGE ET PRATIQUES SPORTIVES

PASCALE GARNIER

Maître de conférences

Institut universitaire de formation des maîtres, Créteil

In R. Sirota (ed.), *Sociologie de l'enfance*, Paris, Syros, pp. 205-214, 2006.

Très rarement abordée en sociologie, la question des rapports entre l'enfant et le sport est l'affaire quasi exclusive des sciences médicales, de la physiologie à la psychologie. Rien d'étonnant à cela : dans le domaine sportif comme dans d'autres, l'enfance manque à la fois de visibilité publique et d'investigation sociologique. De plus, le monde sportif, et tout particulièrement la compétition sportive, reposent sur une définition de l'âge et du sexe comme catégories universelles et naturelles (d'ordre biologique) de qualification des individus (Bruant, 1992). Dans quelques travaux en sociologie du sport, la question de l'enfance est subordonnée à l'analyse des différenciations sexuelles et sociales des pratiquants qui conditionnent la formation des « habitus » et des goûts sportifs de l'adulte (Louveau, 1992) ou traitée comme variable démographique permettant de caractériser les dynamiques des « carrières » sportives des pratiquants (Chevalier, 1998). Ainsi, le plus souvent, l'âge constitue une donnée du travail de recherche sans devenir lui-même l'objet d'investigation. De mon côté, j'ai tout d'abord étudié le développement des pratiques aquatiques des tout-petits (Garnier, 1995), pour analyser à quelles conditions et comment se construit, à partir de la fin des années 1960, le principe même d'une activité aquatique potentiellement accessible à tous dès le plus jeune âge. C'est en effet ce principe que présuppose toute étude des différenciations sociales des pratiques ou des définitions sociales de l'enfance engagée dans ces pratiques précoces. L'objet du travail actuel est de diversifier les activités physiques étudiées afin d'identifier les contraintes générales auxquelles est confrontée cette construction d'un sport pour l'enfant.

Au niveau théorique, il s'agit de traiter des pratiques sportives enfantines dans la perspective d'une analyse des classements d'âge dans les activités sportives, intégrant la définition de cette catégorie d'âge qu'est l'enfance dans des opérations de qualification des individus selon l'âge, d'étudier les débats et les épreuves qu'elles suscitent, leurs concurrences avec d'autres opérations de qualification (Garnier, 1995). Cette analyse présente une triple dimension : les différenciations des pratiques sportives selon l'âge et leur dynamique temporelle, mais aussi les formes de relations d'ordre entre enfants et adultes, notamment morales et politiques (Boltanski et Thevenot, 1992), qu'instaurent ces classements. De fait, la question des rapports entre l'enfant et le sport ne cesse d'alimenter de nombreux débats et critiques : à quel âge, à quelles conditions l'enfant peut-il pratiquer une activité sportive ? Peut-on parler véritablement de « sport » s'agissant de très jeunes enfants ? Où tracer la frontière qui sépare des pratiques dangereuses ou contestables de celles qui viseraient authentiquement le bien propre de l'enfant ? On le voit bien : les classements d'âge ne sont pas seulement normatifs et performatifs. Ils ont aussi d'emblée une portée éthique : principe de responsabilité des adultes à l'égard des enfants. En outre, tout autant que les classements d'âge, les objets

sportifs sont ambivalents et donnent lieu à des définitions à géométrie variable. Au lieu de définir a priori chaque sport par des caractéristiques dites techniques et/ou objectives stables, il faut donc analyser les différentes « formes de légitimité » et les « principes de pertinence organisant la lecture des activités sportives » (Defrance, 1987). En conséquence, il est indispensable d'analyser comment la question des pratiques sportives enfantines est étroitement imbriquée à la diversité des définitions des activités physiques.

Cette recherche est limitée à cinq fédérations olympiques (fédérations françaises de basketball, équitation, gymnastique sportive, natation et tennis), choisies pour leur diversité (taille, féminisation, professionnalisation, caractéristiques socio-culturelles des licenciés, engagements moteurs, part des pratiques fédérales dans l'ensemble des pratiques...) et leur mobilisation dans la promotion des pratiques sportives enfantines. Sans retracer ici les processus et les étapes de ce développement des pratiques sportives enfantines fédérales (Garnier, 2005), on constate aujourd'hui que l'enfance est sureprésentée parmi les licenciés fédéraux, avec des variations fortes selon les disciplines. Ainsi, en 2002, la part des enfants de 10 ans et moins et celle des enfants de 6 ans et moins au sein des fédérations représentaient respectivement : en basketball, 26,1% et 4,6% ; en équitation, 25,8% et 4,8% ; en gymnastique, 50,8% et 18,1% ; en natation, 28,2% et 4,2% (ou 15% si l'on comptabilise les « bébés nageurs » licenciés dans une fédération associée) ; en tennis, 17,1% et 2,5%. Au reste, même si ces fédérations n'ont pas le monopole des pratiques sportives enfantines, à l'âge de l'enfance, la pratique sportive est très largement une pratique de type encadrée (dans des clubs, associations ou entreprises commerciales). Nous laissons ouverte ici la question des pratiques effectives de ces activités et celle des attentes des parents et des enfants, qui s'accordent sans doute pour partie à la diffusion sociale d'une « pédagogie invisible », centrée sur le jeu et le développement personnel de l'enfant que le sociologue B. Bernstein (1975) associait à la montée des nouvelles classes moyennes. Soulignons aussi, sans qu'il soit possible de le développer ici, la forte hétérogénéité des enjeux que représente la promotion des activités enfantines au sein de chacune des fédérations, notamment en regard de leur politique dans le domaine de la haute compétition (Garnier, 2004).

Principes de justification d'un sport pour l'enfant

La définition de pratiques sportives pour les enfants doit satisfaire à un triple principe de justification qui renvoie très largement à une définition de l'enfance comme catégorie d'âge particulière, mais aussi à un ordre moral et politique entre petits et grands.

Principe d'accès de tous à la pratique sportive

Par opposition à une pratique réservée à quelques uns, en fonction de dons personnels ou d'un milieu, en particulier familial ou professionnel, la pratique sportive enfantine est aujourd'hui en principe accessible à tous. En effet, la précocité d'une pratique des activités physiques n'est pas elle-même nouvelle ; il suffit de lire le *Journal* de J. Héroard, médecin de Louis XIII, pour constater que, pour le futur roi, la danse, le jeu de paume, la conduite d'un cheval, le maniement de l'épée, nager... font l'objet d'un enseignement spécialisé et explicite dès l'âge de 3-7 ans. Ce qui caractérise notre époque, c'est l'exigence démocratique d'une pratique possible par tous (y compris pour les enfants handicapés, en natation et équitation), dans les limites mêmes qu'imposent les autres principes de justification.

Principe de légitimité de la pratique sportive infantine

La légitimité des pratiques sportives enfantines passe par la priorité accordée à l'intérêt propre de l'enfant par rapport aux intérêts des adultes (parents, et entraîneur, mais aussi organisations sportives, nations...). Fondamentalement, elle pose le problème de l'humanité de l'enfant et celui de la responsabilité des adultes à son égard. Cette priorité impose d'une part le respect de l'enfant, au niveau de la globalité de son développement et son intégrité (santé physique, psychologique...). D'autre part, elle commande le respect de ses spécificités (ce qui le rend différent d'un adulte) et interdit du même coup le « placage » des modèles adultes traditionnels au profit de pratiques dites « adaptées » dans chaque discipline sportive. Enfin, elle fixe un moratoire sur l'accès aux compétitions et suppose leurs aménagements.

Là encore, la question de la légitimité des pratiques sportives pour l'enfant n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est l'objectivation des risques à partir du moment où ces pratiques deviennent effectives, c'est-à-dire la construction de dispositifs de preuve reposant sur une analyse des pathologies et le suivi longitudinal des jeunes sportifs soumis à un entraînement spécialisé, intensif et précoce. C'est au cours des années 1970 que ces dénonciations se développent dans l'espace public : « *Il faut arrêter le massacre des innocents* », titre un article du journal *Le Monde* en 1975. Les critiques d'un professeur d'éducation physique, J. Personne (1993), mobilisant à ses côtés le monde médical, s'appuient précisément sur une argumentation scientifique tout en se référant aujourd'hui à la Convention internationale des droits de l'enfant (1989). Les multiples « affaires » que suscitent la médiatisation, la marchandisation et la mondialisation croissantes du sport (Duret, Trabal, 2001) appellent ainsi, sur la base de cette Convention, une défense spécifique des « *Droits de l'enfant dans le sport* » au sein même du Comité international olympique.

Principe d'authenticité

En même temps que, dans chaque activité physique et sportive la pratique infantine doit différer de celle des adultes, elle doit en garder des caractéristiques communes. En d'autres termes, il doit y avoir des « airs de famille », c'est-à-dire un réseau de ressemblances et d'analogies en partie partagées, entre l'activité des petits et celle des grands, sous peine de perdre ce qui peut la distinguer des autres disciplines sportives.

Si ces trois principes de justification sont communs aux différentes activités physiques, il faut souligner que la tension entre la légitimité (principe de différences) et l'authenticité (principe de ressemblances), est d'autant plus forte que l'enfant est petit. Dans le cas de la gymnastique sportive, vigoureusement attaquée sur le terrain de la sélection et de l'entraînement sportif précoce, la légitimité prime sur l'authenticité, au point où les pratiques proposées aux tout petits (2-4 ans) accordent une très large priorité à une « psycho-motricité » sur la gymnastique sportive elle-même. Y compris sur le plan institutionnel, les pratiques des « bébés nageurs » (à partir de 4-6 mois) sont rigoureusement distinguées de celle de la natation sportive. Dans ces deux cas, la légitimité de ces pratiques des tout petits est en rapport inverse avec leur authenticité, en rapport avec une accessibilité très précoce. Dans les trois autres activités, les pratiques proposées aux enfants (à partir de 4 ans) s'efforcent de construire un compromis entre leur légitimité et leur authenticité. Reste que ces principes ne sont pas que des discours : ils mettent en jeu des situations d'épreuves où sont objectivées les compétences enfantines dans l'activité (y compris des expérimentations à vocation scientifique, comme ce fut le cas pour les « bébés nageurs »). Ils s'accompagnent aussi de dispositifs de preuve, cherchant à valider le bien fondé des pratiques et leur bénéfice pour l'enfant.

Procédures d'«adaptation » des pratiques selon l'âge

Le travail d'adaptation aux enfants des cinq activités étudiées montre trois types de procédures très largement partagées : une instrumentation spécifique (c'est-à-dire la production de matériels et de dispositifs particuliers aménageant les conditions de pratique), une pédagogisation et une didactisation des activités sportives. Ces procédures vont de pair avec une spécialisation (relative) de l'encadrement des enfants. En effet, à des degrés divers, les cinq fédérations étudiées ont mis en place une formation, voire une qualification spécialisée aux pratiques des petits (au niveau fédéral ou au niveau national), même si les débats sur la qualité de l'encadrement et de la formation et sur les compétences les plus pertinentes pour encadrer des enfants sont récurrents.

L'instrumentation des pratiques enfantines

L'instrumentation des pratiques destinées aux enfants renvoie avant tout au principe de leur accessibilité à tous. Elle est le lieu décisif de la mise à l'épreuve des compétences enfantines, conditionnant échec ou réussite des enfants dans l'activité et également leur sécurité. Elle objective de la sorte une tension toujours à l'œuvre entre une mise en valeur des compétences enfantines et un souci de protection. Ainsi, le poney ne représente pas seulement un cheval adapté à la taille des enfants, mais aussi un animal « doux », plus approprié aux jeunes débutants. Le cas de l'équitation est ici exemplaire puisque la pratique des enfants va de pair avec le développement de l'élevage des poneys et tout un travail sur leurs « races » (où le rôle des Haras nationaux est central), leur catégorisation et leur dressage.

La production de ces objets donne lieu aujourd'hui à des collaborations entre fédérations sportives et fabricants de matériel sportif ou de produits pour les enfants : paniers de minibasket, matériel en mousse pour la gymnastique des tout petits, couches « little swimmer » pour les bébés nageurs... Elle est aussi en rapport avec les transformations du matériel sportif des adultes : nouvelles formes et couleurs attrayantes, nouveaux matériaux légers et souples qui diminuent la fatigue, augmentent le confort et accélèrent l'apprentissage. Dans cette mesure, elle participe au développement d'un gigantesque marché de produits sportifs imbriqué à une politique de recherche et d'innovation (Vigarello, 1988).

L'exemple de la raquette de mini-tennis montre bien comment les objets renvoient à la fois à des compétences de l'enfant et à des acquisitions attendues dans l'activité. D'abord planche en bois (trop lourde, mais intéressante pour la dynamique du geste), puis raquette en plastique (trop légère et reléguée au statut de « jouet »), elle est devenue aujourd'hui une raquette spéciale pour enfants (grand tamis cordé, manche court, en fibre de verre, de dimensions différentes selon l'âge et la taille...), qu'il est possible de faire précéder par un instrument spécifique baptisé « Pomd'O » (intermédiaire entre un jeu à la main et le jeu avec raquette). D'une manière générale, cette instrumentation des pratiques participe au caractère ludique d'un sport pour l'enfant et, par sa modularité, peut s'inscrire dans les efforts de rationalisation didactique des activités en permettant de faire varier les situations de pratique.

Pédagogisation des pratiques

La pédagogisation des activités sportives donne une place fondamentale à leur dimension ludique, par opposition à un enseignement analytique et transmissif. Il n'est pas de pratique sportive enfantine qui ne se réfère au *jeu*, symbole par excellence de l'enfance. Elle se caractérise par la mise en place d'un « milieu » spécialement aménagé

ou par l'usage de jeux symboliques ou de jeux à règles (empruntant plus ou moins au patrimoine ludique enfantin : jeux de poursuite, courses au trésor...) qui, soit conduisent l'enfant à utiliser les « bons gestes », soit lui font découvrir ce qui est considéré comme les « problèmes essentiels » de l'activité sportive. Cette pédagogie ludique s'inspire souvent d'une « pédagogie des situations » ou « pédagogie par aménagement matériel du milieu » issue en France des travaux en psychologie des apprentissages moteurs développée à partir du milieu des années 1960. Elle favorise des processus d'apprentissages dits auto-adaptatifs par rapport à des processus d'apprentissage par imitation d'un modèle adulte.

Cette pédagogisation a pour corollaire une psychologisation de la pratique sportive infantile : soit en termes de « stades de développement » (moteur, psychomoteur, affectif, cognitif, relationnel...); soit en termes de processus subjectifs qui font de l'enfant, le véritable « acteur » de son développement. Dans ce sens, on soulignera qu'elle redéfinit les rapports entre *l'activité ludique* (play), *les jeux* (games) et le *sport*, rapports qui se jouent différemment selon les disciplines sportives. Tennis et basket sont ainsi présentés comme des jeux, avant d'être des sports (activité réglée et institutionnalisée). De leur côté, la définition des pratiques aquatiques et équestres des tout petits insiste respectivement sur le lien originel, profondément subjectif entre le tout petit et l'eau (non pas la natation) et sur le rapport essentiel entre l'enfant et le poney (l'animal et non pas l'équitation).

Soulignons aussi l'attention plus ou moins marquée selon les fédérations à la question de la *spécialisation* propre à une discipline sportive. Dans cette mesure, la « babygym » des tout petits et l'activité « bébés nageurs » sont présentées comme des « activités de base » ou « d'éveil », activités polyvalentes et préparatoires à tous les sports et concourant plus largement au développement complet de l'enfant. Le tennis, lui, recherche une complémentarité entre une formation spécifique au tennis et des « jeux sportifs » (jeux athlétiques et jeux de ballons) : « être un sportif complet, c'est être un meilleur joueur de tennis ».

Didactisation des activités physiques et sportives

La didactisation des activités sportives consiste à se détacher des techniques gestuelles spécifiques à chaque activité pour s'intéresser à leurs « fondamentaux » ou à leur « logique interne ». Elle est une procédure d'abstraction centrée sur le but et l'efficacité des opérations et un souci de rationalisation de l'enseignement. A des degrés et des vitesses variables, toutes les activités sportives étudiées ici ont opéré leur « tournant didactique », même si leur définition est loin d'être aujourd'hui stabilisée. Pour ne prendre qu'un seul exemple, ce que « nager » veut dire a complètement changé de signification : passant de l'apprentissage des gestes techniques des nages codifiées dans la compétition (la brasse, le crawl...) à une « adaptation au milieu aquatique », nécessitant la construction de nouveaux repères en termes de respiration, de propulsion, d'équilibre et de prise d'informations, aussi bien en profondeur qu'à la surface de l'eau. Du même coup, même s'il est incapable de reproduire les gestes des nageurs, le bébé se voit reconnu des compétences aquatiques qui lui sont propres.

Cette didactisation va donc de pair avec une relative indépendance de l'analyse des activités sportives par rapport à l'âge. Elle insiste sur une logique en soi de l'activité qui s'impose identiquement au débutant et à l'expert, à l'enfant et à l'adulte. En même temps, elle contribue spécifiquement au développement des pratiques sportives enfantines, en relativisant la reproduction de formes gestuelles déterminées dans la pratique même de chaque activité.

Si cette idée d'une adaptation des pratiques sportives aux enfants veut bien dire l'excellence d'un modèle adulte compétitif désigné comme fin (à la fois terme et finalité) des pratiques enfantines, celles-ci en présentent désormais une alternative pour attirer et fidéliser des pratiquants de tous âges. Ainsi, le mini-tennis procède initialement d'une transposition aux petits d'une pratique adulte, mais il est aussi devenu le modèle d'un « *tennis évolutif* », destiné aux néophytes de tous âges, prenant appui sur les innovations introduites à partir des plus jeunes. Autrement dit, il a gagné une validité et une légitimité qui dépassent la seule enfance et vont jusqu'au troisième âge : « à chacun son tennis ». La pratique du poney propose également un modèle pédagogique alternatif à l'enseignement équestre traditionnel : elle figure une « *équitation plaisir* » qui répond bien à l'explosion des pratiques de loisirs équestres des adultes. La « babygym » des plus jeunes s'inscrit dans le développement d'une « *gymnastique forme et loisir* » qui touche tous les âges, en particuliers les « seniors ». Enfin, plus que toute autre, c'est la pratique des « bébés nageurs qui fait rupture avec le modèle sportif adulte et s'en présente comme une alternative. Elle rejette à la fois toute visée compétitive et tout apprentissage utilitaire de la natation, pour donner toute sa mesure à une activité d'éveil et de loisirs aquatiques qui vaut bien au-delà de la petite enfance. Sans cesser d'être une propédeutique à une excellence sportive, les pratiques enfantines proposent au total une définition des disciplines sportives centrée sur le développement, l'expression et l'épanouissement personnel. A l'image du monde sportif adulte, elles témoignent d'une fracture croissante entre la sphère des loisirs et celle de la haute performance réservée à une élite très restreinte.

Conclusion

A la croisée de deux univers longtemps séparés, l'enfance et le sport, les pratiques sportives enfantines en représentent les évolutions respectives et participent de leur renouvellement. Si l'on souligne avec J.-P. Augustin (1999) que les affiliations dans les associations sportives traditionnelles n'ont jamais été aussi fortes et que l'on n'assiste pas à un « rejet de la culture sportive traditionnelle », c'est aussi que les fédérations s'efforcent désormais de prendre en compte une diversité de publics et de formes de pratiques, en particulier celles des plus jeunes. Cette ouverture des fédérations à des pratiques non compétitives demeure inégale selon les disciplines sportives et s'accompagne à des degrés variables de tensions avec la promotion d'une élite sportive, voire même avec la définition de ces pratiques enfantines comme « sport ».

Du côté de l'enfance, ces activités sportives s'inscrivent bien dans le développement de pratiques précoces à tous les niveaux, où « précocité » ne veut plus dire seulement anticipation de l'âge auquel l'enfant a en principe accès à des pratiques destinées à des individus plus âgés mais production de pratiques originales qui lui sont spécifiquement adaptées. Est consacrée du même coup l'importance décisive des premières années de la vie, maximisation de toutes les « potentialités » de l'enfant (Garnier, 1995). En tant qu'elles s'adressent à des enfants, ces pratiques sportives doivent répondre à des contraintes communes de justification et de définition. Mais, à sa manière, chacune des activités sportives étudiées fait apparaître un double mouvement par rapport aux modèles sportifs adultes : rapports de continuité quand elles sont extension vers les plus jeunes de pratiques centrées sur la compétition ; rapports de rupture quand elles procèdent à l'inverse à partir des plus jeunes, contribuant au développement de formes diversifiées de pratiques centrées sur la personne. Les opérations de qualification des individus selon l'âge sont alors concurrencées par une qualification selon leurs compétences propres, donnant lieu à des formes renouvelées des pratiques adultes. En

somme, l'analyse des pratiques sportives enfantines montre bien que notre époque se caractérise par cette profonde ambivalence entre la rigidité d'une catégorisation des âges de la vie et son relatif effacement quand c'est la valorisation de la personne qui prime.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGUSTIN, J.-P., 1999, Assiste-t-on vraiment à un rejet de la culture sportive traditionnelle ?, *Agora Débats Jeunesses*, n°16, pp. 11-20.
- BERNSTEIN, B., 1975, *Classes et pédagogies : visibles et invisibles*, Paris, OCDE.
- BOLTANSKI L., THEVENOT, L., 1991, *De la justification*, Paris, Gallimard
- BRUANT, G., 1994, *Anthropologie du geste sportif*, Paris, PUF.
- CHEVALIER, V., 1998, « Pratiques culturelles et carrières d'amateurs : le cas des parcours des cavaliers dans les clubs d'équitation », *Sociétés contemporaines*, n°29, pp. 27-41.
- DEFRANCE, J., 1987, « Comment interpréter l'évolution des pratiques sportives ? », *Esprit*, n°4, pp. 139-147.
- DURET, P., TRABAL, P., 2001, *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris, Métailié.
- GARNIER, P., 1995, *Ce dont les enfants sont capables. Marcher XVIIIe, travailler XIXe, nager XXe*, Paris, Ed. Métailié.
- GARNIER, P., 1995, A la bonne heure. Légitimité et authenticité des apprentissages précoces en débat, in M. Glaumaud et M. Manuélian (eds.), *Le bébé et les apprentissages*, Paris, Syros, pp. 93-106.
- GARNIER, P., 2004, Des enfants et des sports : différenciation des politiques sportives fédérales, in Société de sociologie du sport (ed.), *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, L'Harmattan, pp. 291-305.
- GARNIER, P., 2005, Le développement des pratiques sportives des plus jeunes. Eléments pour une histoire comparative, *Sport History Review*, Vol. 36, n° 1, pp. 3-20.
- IDEF/INSEP (A. Vulbeau, P. Duret, P. Irlinger, C. Louveau), 1993, *Le sport, moi et les autres. Pratiques et représentations du sport chez les jeunes*, Paris, IDEF.
- LOUVEAU, C., 1993, Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes, in IDEF, *Du stade au quartier*, Paris, Syros.
- PERSONNNE, J., 1993, *Le sport pour l'enfant*, Paris, L'Harmattan.
- VIGARELLO, G., 1987, *Une histoire culturelle du sport. Techniques d'hier... et d'aujourd'hui*, Paris, Ed EPS/Robert Laffont.